

REGIONAL IMPLEMENTATION TEAM, HOTSPOT MADAGASCAR AND INDIAN OCEAN ISLAND (RIT - MAD IO)

APPEL A PROJETS RELATIF AUX PETITES SUBVENTIONS, juillet 2015

REPONSES A LA FOIRE AUX QUESTIONS

Les questions reçues en ligne, et durant les réunions d'information à Antananarivo et dans les autres régions ont été regroupées par thème. Les réponses sont ainsi données dans ce sens.

Les soumissionnaires sont encouragés à lire [le profil d'écosystème](#) afin de mieux préparer leurs propositions.

Les critères d'éligibilité relatifs à l'appel susmentionné sont disponibles dans le document de l'appel.

1. Types de projets à soutenir

L'un des critères d'éligibilité porte sur les types de projets. Ainsi, sont éligibles, les propositions répondant d'une part à une ou plusieurs Directions Stratégiques et Priorités d'investissement décrites dans le profil d'écosystème ; et d'autre part, au contexte local eu égard à la problématique soulevée.

2. Sites d'intervention

Les sites figurent également parmi les critères d'éligibilité. Seront éligibles, les projets menés dans et pour l'amélioration des 79 zones de conservation pour la biodiversité prioritaire ; listées dans le document d'appel à projets et disponible également dans le Profil d'Ecosystème.

Les projets ciblant l'information des décideurs politiques et économiques sur l'importance des valeurs de la biodiversité et sur les priorités de conservation (Direction Stratégique 2, Priorité d'investissement 2.1); ainsi que ceux à caractère de renforcement de capacité à l'échelle nationale/régionale des acteurs oeuvrant dans la conservation (Direction Stratégique 3) pourront ne pas se concentrer sur les sites prioritaires.

3. Budget

L'appel est ouvert pour des propositions de moins de 20,000 USD. Les propositions sont à soumettre en *monnaie locale* et le montant de subvention maximale est donnée ci-après : 57 652 400 MGA ;

8 816 260,05 KMF ; 706 459,14 MUR , 258 267,00 SCR.

La répartition par ligne budgétaire sera tributaire du type de projet à mener. Il n'y a pas de répartition fixe entre ligne budgétaire : fonctionnement, activités.

4. Modalité de remise de dossiers

Les propositions de projet seront à remettre, au plus tard le **31 Août 2015**,

- Soit par courrier électronique à l'adresse ci-après : cepfrimadio@tanymeva.org
- Soit par voie postale à l'adresse suivante :

Fondation Tany Meva
Lot I A I 1bis, Ambatobe
Antananarivo 103 – MADAGASCAR

5. Nombre de projets par organisme soumissionnaire

Une entité peut soumettre plus d'une proposition.

6. Financement pour les structures étatiques

Le fonds du CEPF est destiné à soutenir les initiatives des *organisations de la société civile*. Aussi, les structures étatiques ne sont pas éligibles au financement du CEPF, que ce soit pour les subventions ou pour les prestations de service dans le cadre des subventions.

En fait, les bailleurs du CEPF dont la Banque Mondiale, le Fonds Mondial pour l'Environnement, l'Union Européenne, disposent déjà de portefeuille dédié à soutenir les institutions/gouvernements des pays cibles. Ils ont mis en place le CEPF pour canaliser les fonds vers les organisations de la société civile.

7. Acquisition de grands équipements

Le financement du CEPF ne pourra être alloué à des actions de construction d'hébergement ou d'achat de larges équipements. Toutefois, l'on encourage les soumissionnaires potentiels à mobiliser d'autres partenaires pour lesdites actions ; le fonds du CEPF pourra ainsi servir de fonds de levier.

8. Collaboration avec les intervenants locaux

Chaque soumissionnaire est invité à collaborer avec les intervenants locaux opérant sur site pour éviter des redondances de projet et d'activités. Nous considérons que la capacité du projet à gagner l'adhésion de toutes les parties prenantes au niveau local permet de garantir l'atteinte des résultats attendus.

9. Expériences des soumissionnaires

Il n'y a pas d'années d'expériences exigées pour les organismes soumissionnaires. Toutefois, ces derniers sont appelés à démontrer dans leur proposition (profil, stratégies et approches,) leur capacité à mener à bien le projet afin d'atteindre les résultats et objectifs fixés.

10. Type de récipiendaires

Les types de récipiendaires font parties intégrantes des critères d'éligibilité. Peuvent demander un financement, les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les entreprises privées, les universités (justifiant d'une indépendance vis-à-vis de structure gouvernementale) et les autres membres de la société civile.

Les entreprises, institutions et organisations publiques et parapubliques ne sont éligibles qu'à condition de prouver que l'entreprise ou l'institution :

- est une personnalité juridique indépendante de tout acteur gouvernemental
- possède l'autorité pour demander et recevoir des fonds privés et
- ne peut pas revendiquer une immunité souveraine.